

**ARRÊTÉ PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR ASSURER LA PRESIDENCE DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES EN DECEMBRE 2024**

Le Président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 09 juillet 2020 portant élection du Président et élection des Vice-Présidents de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu la délibération n° 2020-07-09-073 du conseil communautaire en date du 09 juillet 2020 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la délibération n° 2021-12-16-208 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2021 portant modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est présidée par l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant,

Considérant l'absence programmée du Président pendant tout le mois de décembre 2024,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant de Monsieur Jean SELLIER, Président de la communauté de communes, afin de présider la commission d'appel d'offres prévue en décembre 2024, en son absence,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur François BRIZARD, 5^{ème} Vice-Président, est désigné en qualité de représentant pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offre qui aura lieu en décembre 2024, en remplacement de Monsieur Jean SELLIER, empêché.

Article 2 : Monsieur François BRIZARD est délégué à l'effet de signer tous documents afférents à la commission d'appel d'offres ainsi que tous les courriers relatifs.

Article 3 : Le Président de la communauté de communes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche au titre du contrôle de légalité

- publié sur le site internet de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

Fait à L'Aigle, le 22 novembre 2024

Acte reçu en préfecture le 25 NOV. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 25 NOV. 2024

Le Président
Jean SELLIER

